

# L'artiste intérimaire

Mots clés : Travail / Agence d'intérim / Employeur / Utilisateur

## 1. Le principe

Un artiste peut être engagé en tant que travailleur intérimaire.

## 2. Conditions d'application

L'engagement du travailleur intérimaire se fait en principe pour une courte durée dans différents cas de figure :

- En cas de surcroît de travail ;
- En cas de travail exceptionnel ;
- Afin de remplacer un travailleur ;
- Et surtout, dans le cas présent, pour effectuer une prestation artistique occasionnelle.

L'intérimaire s'engage vis-à-vis d'une entreprise de travail intérimaire à effectuer chez un utilisateur un travail temporaire contre rémunération.

## 3. Fonctionnement

L'agence d'intérim est chargée d'établir le contrat de travail, de payer la rémunération, d'effectuer les prélèvements sociaux et avances sur impôt utiles. Bref, il accomplit les démarches administratives utiles.

Moyennant ces services, un pourcentage est prélevé sur la rémunération.

Du point de vue de l'utilisateur, celui-ci peut facilement budgétiser l'engagement de l'artiste sans se préoccuper de démarches administratives.